

BELIA

BELAIR APARTMENTS

ACTE DE BASE

ACTE DE BASE AVEC REGLEMENT DE COPROPRIETE

du 2022 – numéro

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,

LE

Pardevant Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu :

« **Brasseur** », Société à responsabilité limitée, avec siège social au 83, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, matricule 2017 2473 483, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés à Luxembourg sous le numéro B220759, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 22 décembre 2017, publié au Recueil Electronique des Sociétés et Associations N° RESA_2018_007, le 8 janvier 2018 (Référence de publication : RESA_2018_007.599), dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (ci-après « BRASSEUR »),

valablement représentée par deux de ses gérants, membres du Collège de gérance, à savoir :

1.- la société anonyme de droit belge « **BALTISSIMMO** », établie et ayant son siège social à B-9051 Gent (Sint-Denijs-Westrem) (Belgique), 10, Pauline van Pottelsberghelaan, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises Belges sous le numéro d'immatriculation 0866.682.528, constituée suivant acte reçu par Maître Eric SPRUYT, notaire de résidence à Bruxelles (Belgique), à l'intervention de Maître Bob BULTEREYS, notaire de résidence à Avelgem (Belgique), en date du 28 juillet 2004, publié aux Annexes au moniteur belge du 16 août 2004, sous le numéro 04120310, dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Maggy VANCOPPERNOLLE, notaire à Kortrijk (Belgique), en date du 16 juillet 2020 (ci-après « **BALTISSIMMO** »),

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir :

i.- Monsieur Patrick VERBRUGGE, administrateur de sociétés, né à Roeselare (Belgique) le 23 juin 1961, demeurant au 3, Zwaluwstraat, 8870 Izegem (Belgique),

nommé à sa fonction suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires de BALTISSIMMO tenue en date du 11 juin 2016, dont le procès-verbal a été publié par extrait aux Annexes au Moniteur belge du 5 juillet 2016, sous le numéro 16092627 ;

ii.- Monsieur Marc JANSSENS, administrateur de sociétés, né à Antwerpen (Belgique) le 21 décembre 1959, demeurant 147, Latemstraat, 9830 Sint-Martens-Latem (Belgique),

nommé à sa fonction suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires de BALTISSIMMO tenue en date du 6 janvier 2021, dont le procès-verbal a été publié par extrait aux Annexes au Moniteur belge du 2 février 2021, sous le numéro 21014275.

Messieurs Patrick VERBRUGGE et Marc JANSSENS ont le pouvoir d'engager BALTISSIMMO par leurs signatures conjointes conformément à l'article 17 des statuts de BALTISSIMMO ;

BALTISSIMMO a été nommée à sa fonction de gérant de BRASSEUR pour une durée indéterminée suivant résolution prise par l'assemblée des associés de BRASSEUR tenue en date du 23 décembre 2020, publiée au Recueil Electronique des Sociétés et Associations N° RESA_2021_010, le 14 janvier 2021 (Référence de publication : RESA_2021_010.888) ;

2.- Monsieur Alex DE WITTE, administrateur de sociétés, né à Deinze (Belgique) le 10 décembre 1966, demeurant 6, Schoonzichtstraat, 9051 Gent (Belgique),

nommé à sa fonction de gérant de BRASSEUR pour une durée indéterminée suivant résolution prise par l'assemblée des associés de BRASSEUR tenue en date du 18 janvier 2022, publiée au Recueil Electronique des Sociétés et Associations N° RESA_2022_019, le 24 janvier 2022 (Référence de publication : RESA_2022_019.118) ;

ces deux gérants ont le pouvoir d'engager BRASSEUR par leurs signatures conjointes conformément à l'article 8 des statuts de BRASSEUR.

La société comparante, représentée comme dit, a exposé au notaire et l'a requis d'acter ce qui suit :

1.- Propriété d'un immeuble :

BRASSEUR est propriétaire d'un immeuble sis à L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean Pierre Brasseur, inscrit au cadastre comme suit :

Commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord

Numéro 601/5628, lieu-dit « Rue Jean-Pierre Brasseur », place (occupée), bâtiment autre, d'une contenance de 16 ares 41 centiares.

Titre de propriété :

BRASSEUR est propriétaire de l'immeuble ci-avant désigné pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Henri Beck, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 22 décembre 2017, sous le numéro 39947 de son répertoire, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 29 janvier 2018, volume 3022, numéro 33.

2.- Autorisations administratives :

BRASSEUR a conçu le projet d'agrandir l'immeuble ci-avant désigné et de le transformer en un immeuble en copropriété à usages professionnel et résidentiel, se composant de deux (2) niveaux en sous-sol, d'un (1) rez-de-jardin, d'un (1) rez-de-chaussée et de cinq (5) étages.

A cette fin, BRASSEUR a obtenu de la Ville de Luxembourg les autorisations administratives suivantes :

I.- Une autorisation de bâtir numéro 2021/3129, datée du 23 novembre 2021 et textuellement libellée comme suit :

« Le Bourgmestre,

(signature)

N° de l'indicateur : 9/2021/1288 / MN.LJ

AUTORISATION DE BÂTIR N° 2021/3129

Vu les pièces à l'appui de la demande présentée le **26/10/2021**
par la société Di Matteo Démolition, 21, Jean Baptiste Determe,
L9647 Sonlez, au nom et pour compte de la société Enterhold, 83,
Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

Vu l'avis y relatif de Madame l'architecte-directeur du **18/11/2021**

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée
par la suite ;

Vu la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et
le développement urbain, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu la délibération du 13 juin 2016, par laquelle le conseil communal
s'est déclaré d'accord pour lancer la procédure d'adoption du
nouveau projet d'aménagement général de la Ville de Luxembourg,
ainsi que celle du 28 avril 2017 portant adoption de la refonte du
plan d'aménagement général de la Ville de Luxembourg,
respectivement adoption des projets d'aménagement particulier
« quartier existant » de la Ville de Luxembourg ;

Vu les approbations des délibérations du conseil communal du 28
avril 2017 en date du 5 octobre 2017 par Monsieur le Ministre de
l'Intérieur sous les références 26C/O48/2016 et 17744/26C ;

Vu l'approbation de la délibération du conseil communal du 28 avril
2017 en date du 6 octobre 2017 par Madame le Ministre de
l'Environnement sous la référence 83250/CL-mb ;

Vu le plan d'aménagement particulier approuvé par le conseil
communal le ;

Vu le règlement sur les bâtisses du 16 juin 1967, tel qu'il a été modifié
par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 concernant la
performance énergétique des bâtiments d'habitation, tel qu'il a été
modifié par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Considérant la décharge de Strassen comme étant la plus proche, conformément au règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan sectoriel « décharges pour déchets inertes » ;

Sous réserve des droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice de toute autre autorisation éventuellement requise ;

Accorde l'autorisation pour le démontage des cloisons intérieures ainsi que les faux-plafonds de l'immeuble occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 601/5628 de la section HoF de Merl-Nord et sise 14A, rue Jean-Pierre Brasseur à Luxembourg.

Sous réserve de ne pas entamer les travaux avant :

1. d'avoir obtenu l'autorisation de raccordement à l'égout requise pour les travaux de fondation ;
2. de garantir l'assainissement par pompage des locaux situés en-dessous du niveau de la canalisation urbaine, l'administration communale déclinant toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés en cas de non-fonctionnement du système de pompage ;
3. d'avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation nécessaire afin d'aménager une clôture, un échafaudage et éventuellement un dépôt de matériaux sur la voie publique ;
4. d'être en possession, le cas échéant, d'une permission de voirie ;
5. afficher le certificat prévu à l'article 37, alinéas 6 et 7 de la loi du 19 juillet 2004 telle qu'elle a été modifiée par la suite, afin de faire courir les délais de recours devant les juridictions administratives ;

D'exécuter l'autorisation sous les conditions suivantes :

- 6. exécuter les travaux dans le strict respect de l'autorisation de bâtir délivrée (parties écrite et graphique) ;**

7. **avoir entamé la réalisation des travaux de manière significative dans un délai d'un an, passé ce délai l'autorisation de construire est périmée de plein droit ;**
8. **respecter les dispositions du règlement général de police du 26 mars 2001, tel qu'il a été modifié par la suite, ainsi que celles de l'article 101 du code de la route concernant les salissures de la voie publique causées par des travaux d'excavation et de construction. »**

Une copie de cette autorisation, signée « ne varietur » par les représentants de BRASSEUR et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Une autorisation de bâtir numéro 2021/3707, datée du 4 mai 2022 et textuellement libellée comme suit :

« Le Bourgmestre,

(signature)

N° de l'indicateur : 9/2021/1507 / MN.AT

AUTORISATION DE BÂTIR N° 2021/3707

Vu les pièces à l'appui de la demande présentée le **17/12/2021 et le 12/04/2022**

par la société Fabeck Architectes s.à r.l., bureau d'architecture, 1, rue du Château, L-8385 Koerich, au nom et pour compte de la société Brasseur s.à r.l., 83, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

Vu l'avis y relatif de Madame l'architecte-directeur du **28/04/2022**

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu la délibération du 13 juin 2016, par laquelle le conseil communal s'est déclaré d'accord pour lancer la procédure d'adoption du nouveau projet d'aménagement général de la Ville de Luxembourg, ainsi que celle du 28 avril 2017 portant adoption de la refonte du

plan d'aménagement général de la Ville de Luxembourg, respectivement adoption des projets d'aménagement particulier « quartier existant » de la Ville de Luxembourg ;

Vu les approbations des délibérations du conseil communal du 28 avril 2017 en date du 5 octobre 2017 par Monsieur le Ministre de l'Intérieur sous les références 26C/O48/2016 et 17744/26C ;

Vu l'approbation de la délibération du conseil communal du 28 avril 2017 en date du 6 octobre 2017 par Madame le Ministre de l'Environnement sous la référence 83250/CL-mb ;

Vu le plan d'aménagement particulier approuvé par le conseil communal le ;

Vu le règlement sur les bâtisses du 16 juin 1967, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Considérant la décharge de Strassen comme étant la plus proche, conformément au règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan sectoriel « décharges pour déchets inertes » ;

Sous réserve des droits généralement quelconques des tiers et sans préjudice de toute autre autorisation éventuellement requise ;

Accorde l'autorisation pour la transformation de l'immeuble occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 601/5628 de la section HoF de Merl-Nord et sis 14A, rue Jean-Pierre Brasseur à Luxembourg.

Sous réserve de ne pas entamer les travaux avant :

1. d'avoir obtenu l'autorisation de raccordement à l'égout requise pour les travaux de fondation ;

2. de garantir l'assainissement par pompage des locaux situés en-dessous du niveau de la canalisation urbaine, l'administration communale déclinant toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés en cas de non-fonctionnement du système de pompage ;
3. d'avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation nécessaire afin d'aménager une clôture, un échafaudage et éventuellement un dépôt de matériaux sur la voie publique ;
4. d'être en possession, le cas échéant, d'une permission de voirie ;
5. afficher le certificat prévu à l'article 37, alinéas 6 et 7 de la loi du 19 juillet 2004 telle qu'elle a été modifiée par la suite, afin de faire courir les délais de recours devant les juridictions administratives ;

D'exécuter l'autorisation sous les conditions suivantes :

- 6. exécuter les travaux dans le strict respect de l'autorisation de bâtir délivrée (parties écrite et graphique) ;**
- 7. avoir entamé la réalisation des travaux de manière significative dans un délai d'un an, passé ce délai l'autorisation de construire est périmée de plein droit ;**
- 8. respecter les dispositions du règlement général de police du 26 mars 2001, tel qu'il a été modifié par la suite, ainsi que celles de l'article 101 du code de la route concernant les salissures de la voie publique causées par des travaux d'excavation et de construction.**

Service de la canalisation – Raccordement de 2 niveaux (-2, -1) par gravité impossible. Installation d'un séparateur d'hydrocarbures.»

Copies de cette autorisation et des pièces en faisant partie intégrante, signées « ne varietur » par les représentants de BRASSEUR et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte en vue d'être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3.- Plans de construction :

Les plans de construction de l'immeuble en copropriété ont été dressés par la société Fabeck Architectes S.à r.l., bureau d'architecture, établie au 1, rue du Château, L-8385 Koerich. Des copies de ces plans sont annexées au présent acte, ensemble avec la prédite autorisation de bâtir numéro 2021/3707 du 4 mai 2022 dont lesdits plans font partie intégrante.

4.- Notice descriptive :

La consistance et les caractéristiques de l'immeuble en copropriété à réaliser ainsi que les matériaux à employer, les travaux à effectuer et les éléments d'équipement à installer sont renseignés dans une notice descriptive ou cahier des charges intitulée « Cahier des charges – Projet BELR » dont un exemplaire, signé « ne varietur » par les représentants de BRASSEUR et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue d'être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

5.- Certificats de performance énergétique :

Le certificat de performance énergétique concernant la partie habitation de l'immeuble à ériger, a été établi le 16 décembre 2021, sous le numéro P.20211216.1258.14A.40.1.

Le certificat de performance énergétique concernant la partie fonctionnelle de l'immeuble à ériger, a été établi le 16 décembre 2021, sous le numéro P20211213.1258.14A.m.B.

Une copie de chacun de ces certificats, signée « ne varietur » par les représentants de la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte en vue d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

**CONVENTION RELATIVE A LA COPROPRIETE -
STATUT IMMOBILIER.**

En vue d'opérations juridiques diverses, BRASSEUR a entendu placer l'immeuble à construire sous le régime de la copropriété telle qu'elle est prévue et réglementée par la loi modifiée du 16 mai 1975 et par le règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1975, et de le diviser en cent quarante-trois (143) lots privatifs comme suit :

au deuxième sous-sol (niveau 83 du cadastre correspondant au troisième sous-sol): dix-huit (18) emplacements de parking intérieurs, quatre (4) garages intérieurs et vingt-huit (28) caves ;

au premier sous-sol (niveau 82 du cadastre, correspondant au deuxième sous-sol): dix-neuf (19) emplacement de parking intérieur, deux (2) garages intérieurs, neuf (9) caves et un (1) local poubelles ;

au rez-de-jardin (niveau 81 du cadastre, correspondant au premier sous-sol): onze (11) caves, quatre (4) studios, trois (3) studios avec terrasse, un (1) appartement avec terrasse et un (1) Commerce-duplex avec cour (partie inférieure) ;

au rez-de-chaussée (niveau 00 du cadastre): un (1) Commerce-duplex (partie supérieure), trois (3) studios et cinq (5) appartements avec terrasse ;

au premier étage (niveau 01 du cadastre): neuf (9) appartements avec balcon ;

au deuxième étage (niveau 02 du cadastre): neuf (9) appartements avec balcon ;

au troisième étage (niveau 03 du cadastre): neuf (9) appartements avec balcon ;

au quatrième étage (niveau 04 du cadastre): trois (3) appartements-duplex avec balcons (partie inférieure) ;

au cinquième étage (niveau 05 du cadastre): trois (3) appartements-duplex (partie supérieure).

Chacun de ces lots fera l'objet d'une propriété privative et constituera une partie privative ; il comprendra une quote-part indivise, exprimée en millièmes, dans les parties communes.

Les parties communes, parmi lesquelles le sol ou le terrain sur lequel la construction est érigée, feront l'objet d'une propriété indivise entre l'ensemble des copropriétaires et resteront affectées à l'usage ou à l'utilisation de tous les copropriétaires.

Les parties communes et les droits qui leur sont accessoires ne pourront faire l'objet, séparément des parties privatives, d'une action en partage ni d'une licitation forcée. Elles ne pourront être aliénées, grevées de droits réels ou saisies qu'avec la partie privative dont elles sont l'accessoire.

A.- Descriptif de division et plans de l'immeuble :

Les représentants de la société comparante ont ensuite remis au notaire instrumentant le tableau descriptif de division de l'immeuble, établi en sept (7) feuilles et *** (*) annexes, arrêté et visé par l'administration du Cadastre et de la Topographie, en date du *** 2022.

Ce tableau descriptif de division renseigne:

- FEUILLE 1: le tableau descriptif de division de l'immeuble ;
- FEUILLES 2 à 7 : le tableau descriptif des lots privatifs ;
- ANNEXE 1: un extrait cadastral avec plan relatif à la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 601/5628 (parcelle de support de la copropriété) ;
 - ANNEXE **: plan d'implantation à l'échelle 1/250 ;
 - ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le 2^e sous-sol (niveau 83 du cadastre) ;
 - ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le 1^{er} sous-sol (niveau 82 du cadastre) ;
 - ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le rez-de-jardin (niveau 81 du cadastre) ;

- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le rez-de-chaussée (niveau O0 du cadastre) ;
- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le 1^{er} étage (niveau O1 du cadastre) ;
- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le 2^e étage (niveau O2 du cadastre) ;
- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le 3^e étage (niveau O3 du cadastre) ;
- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le 4^e étage (niveau O4 du cadastre) ;
- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le 5^e étage (niveau O5 du cadastre) ;
- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le plan en coupe AA ;
- ANNEXE **: plan établi à l'échelle 1/100, représentant le plan en coupe BB.

Toutes ces pièces, après avoir été signées « ne varietur » par les représentants de BRASSEUR et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte en vue d'être soumises avec lui à la formalité de l'Enregistrement.

La désignation des lots privatifs suivant le prédit tableau descriptif est reprise ci-après à l'« Etat descriptif de division ».

B.- Règlement de copropriété :

En prévision de cette copropriété, les comparants ont arrêté, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 16 mai 1975 et du règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1975 concernant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, un règlement général de copropriété destiné à régir la copropriété de l'immeuble.

Ledit règlement de copropriété, signé « ne varietur » par les représentants de BRASSEUR et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement et de la transcription.

Ce règlement de copropriété détermine la destination des parties privatives de l'immeuble et les conditions de leur jouissance. Il règle les rapports de copropriété et de voisinage. Il établit les règles relatives à la jouissance et à l'administration des parties communes et fixe la part contributive de chacun des copropriétaires dans les obligations, charges et dépenses communes.

En vue de la fixation des quotes-parts respectives de chacun des copropriétaires dans les parties communes de l'immeuble et dans les droits qui en résultent, et pour déterminer la part attributive de chacun dans les obligations, charges et dépenses communes découlant de la copropriété, il a été établi un « Tableau des Millièmes » répartissant entre les éléments privatifs de l'immeuble la quote-part des millièmes attribuée à chacun d'eux.

Le règlement de copropriété et ses modifications ultérieures éventuelles sont obligatoires pour tous les propriétaires et occupants d'une partie quelconque de l'immeuble et pour leurs ayants-cause, tant à titre universel, qu'à titre particulier. Ils seront opposables aux tiers à partir du jour où ils auront été transcrits au bureau des hypothèques compétent.

Le règlement de copropriété entrera en vigueur dès que les lots composant l'immeuble se trouveront appartenir à au moins deux propriétaires distincts. Les copropriétaires seront, obligatoirement et de plein droit, groupés dans un syndicat doté de la personnalité juridique.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION.

Le tableau descriptif de division prévoit que l'immeuble est divisé en cent quarante-trois (143) lots privatifs, numérotés de un (001) à cent quarante-trois (143) inclusivement ; ledit état descriptif de division se trouve résumé à la fin dans un tableau récapitulatif des lots.

Ce tableau récapitulatif ou « tableau des millièmes » fixe également la répartition des charges communes entre les

copropriétaires, sauf ce qui pourra être précisé au règlement de copropriété.

Le tableau descriptif de division renseigne les lots suivants :

Le lot 001 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 001 A E 83, d'une surface utile de 18,55 mètres carrés, faisant 2,4020/1000es dans les parties communes,

Le lot 002 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 002 A E 83, d'une surface utile de 17,98 mètres carrés, faisant 2,3270/1000es dans les parties communes,

Le lot 003 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 003 A E 83, d'une surface utile de 18,00 mètres carrés, faisant 2,3296/1000es dans les parties communes,

Le lot 004 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 004 A E 83, d'une surface utile de 15,78 mètres carrés, faisant 2,0423/1000es dans les parties communes,

Le lot 005 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 005 A E 83, d'une surface utile de 15,78 mètres carrés, faisant 2,0423/1000es dans les parties communes,

Le lot 006 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 006 A E 83, d'une surface utile de 18,65 mètres carrés, faisant 2,4150/1000es dans les parties communes,

Le lot 007 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 007 A E 83, d'une surface utile de 18,60 mètres carrés, faisant 2,4072/1000es dans les parties communes,

Le lot 008 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation

cadastrale 008 A E 83, d'une surface utile de 18,96 mètres carrés, faisant 2,4538/1000es dans les parties communes,

Le lot 009 : Garage intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 009 A E 83, d'une surface utile de 75,79 mètres carrés, faisant 11,7695/1000es dans les parties communes,

Le lot 010 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 010 A E 83, d'une surface utile de 13,50 mètres carrés, faisant 1,7472/1000es dans les parties communes,

Le lot 011 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 011 A E 83, d'une surface utile de 13,50 mètres carrés, faisant 1,7472/1000es dans les parties communes,

Le lot 012 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 012 A E 83, d'une surface utile de 15,33 mètres carrés, faisant 1,9853/1000es dans les parties communes,

Le lot 013 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 013 A E 83, d'une surface utile de 14,21 mètres carrés, faisant 1,8404/1000es dans les parties communes,

Le lot 014 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 014 A E 83, d'une surface utile de 12,50 mètres carrés, faisant 1,6177/1000es dans les parties communes,

Le lot 015 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 015 A E 83, d'une surface utile de 13,29 mètres carrés, faisant 1,7213/1000es dans les parties communes,

Le lot 016 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation

cadastrale O16 A E 83, d'une surface utile de 14,43 mètres carrés, faisant 1,8688/1000es dans les parties communes,

Le lot 017 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O17 A E 83, d'une surface utile de 16,32 mètres carrés, faisant 2,1121/1000es dans les parties communes,

Le lot 018 : Garage intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O18 A E 83, d'une surface utile de 76,72 mètres carrés, faisant 11,9144/1000es dans les parties communes,

Le lot 019 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O19 A E 83, d'une surface utile de 15,73 mètres carrés, faisant 2,0371/1000es dans les parties communes,

Le lot 020 : Emplacement intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O20 A E 83, d'une surface utile de 15,39 mètres carrés, faisant 1,9931/1000es dans les parties communes,

Le lot 021 : Garage intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O21 A E 83, d'une surface utile de 37,07 mètres carrés, faisant 5,7566/1000es dans les parties communes,

Le lot 022 : Garage intérieur au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O22 A E 83, d'une surface utile de 29,52 mètres carrés, faisant 4,5841/1000es dans les parties communes,

Le lot 023 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O23 A B 83, d'une surface utile de 6,23 mètres carrés, faisant 0,8076/1000e dans les parties communes,

Le lot 024 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale O24 A B 83,

d'une surface utile de 13,37 mètres carrés, faisant 1,7316/1000e dans les parties communes,

Le lot 025 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 025 A B 83, d'une surface utile de 9,94 mètres carrés, faisant 1,2864/1000e dans les parties communes,

Le lot 026 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 026 A B 83, d'une surface utile de 10,21 mètres carrés, faisant 1,3227/1000e dans les parties communes,

Le lot 027 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 027 A B 83, d'une surface utile de 10,21 mètres carrés, faisant 1,3227/1000e dans les parties communes,

Le lot 028 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 028 A B 83, d'une surface utile de 10,03 mètres carrés, faisant 1,2994/1000e dans les parties communes,

Le lot 029 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 029 A B 83, d'une surface utile de 8,83 mètres carrés, faisant 1,441/1000e dans les parties communes,

Le lot 030 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 030 A B 83, d'une surface utile de 17,34 mètres carrés, faisant 2,2441/1000e dans les parties communes,

Le lot 031 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 031 A A 83, d'une surface utile de 7,99 mètres carrés, faisant 1,0354/1000e dans les parties communes,

Le lot 032 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 032 A A 83,

d'une surface utile de 5,36 mètres carrés, faisant 0,6937/1000e dans les parties communes,

Le lot 033 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 033 A A 83, d'une surface utile de 7,42 mètres carrés, faisant 0,9603/1000e dans les parties communes,

Le lot 034 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 034 A A 83, d'une surface utile de 6,24 mètres carrés, faisant 0,8076/1000e dans les parties communes,

Le lot 035 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 035 A A 83, d'une surface utile de 4,01 mètres carrés, faisant 0,5203/1000e dans les parties communes,

Le lot 036 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 036 A A 83, d'une surface utile de 4,10 mètres carrés, faisant 0,5306/1000e dans les parties communes,

Le lot 037 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 037 A A 83, d'une surface utile de 3,91 mètres carrés, faisant 0,5073/1000e dans les parties communes,

Le lot 038 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 038 A A 83, d'une surface utile de 7,06 mètres carrés, faisant 0,9137/1000e dans les parties communes,

Le lot 039 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 039 A A 83, d'une surface utile de 8,41 mètres carrés, faisant 1,0897/1000e dans les parties communes,

Le lot 040 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 040 A A 83,

d'une surface utile de 6,19 mètres carrés, faisant 0,8024/1000e dans les parties communes,

Le lot 041 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 041 A A 83, d'une surface utile de 6,19 mètres carrés, faisant 0,8024/1000e dans les parties communes,

Le lot 042 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 042 A A 83, d'une surface utile de 6,19 mètres carrés, faisant 0,8024/1000e dans les parties communes,

Le lot 043 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 043 A A 83, d'une surface utile de 5,89 mètres carrés, faisant 0,7636/1000e dans les parties communes,

Le lot 044 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 044 A A 83, d'une surface utile de 5,63 mètres carrés, faisant 0,7299/1000e dans les parties communes,

Le lot 045 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 045 A A 83, d'une surface utile de 5,06 mètres carrés, faisant 0,6549/1000e dans les parties communes,

Le lot 046 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 046 A A 83, d'une surface utile de 10,05 mètres carrés, faisant 1,3020/1000e dans les parties communes,

Le lot 047 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 047 A A 83, d'une surface utile de 4,29 mètres carrés, faisant 0,5565/1000e dans les parties communes,

Le lot 048 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral: troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 048 A A 83,

d'une surface utile de 4,59 mètres carrés, faisant 0,5953/1000e dans les parties communes,

Le lot 049 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 049 A A 83, d'une surface utile de 4,47 mètres carrés, faisant 0,5798/1000e dans les parties communes,

Le lot 050 : Cave au deuxième sous-sol (niveau cadastral : troisième sous-sol), portant la désignation cadastrale 050 A A 83, d'une surface utile de 11,50 mètres carrés, faisant 1,4883/1000e dans les parties communes,

Le lot 051 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 051 A E 82, d'une surface utile de 18,00 mètres carrés, faisant 2,3296/1000es dans les parties communes,

Le lot 052 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 052 A E 82, d'une surface utile de 18,43 mètres carrés, faisant 2,3865/1000es dans les parties communes,

Le lot 053 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 053 A E 82, d'une surface utile de 18,10 mètres carrés, faisant 2,3425/1000es dans les parties communes,

Le lot 054 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 054 A E 82, d'une surface utile de 16,10 mètres carrés, faisant 2,0837/1000es dans les parties communes,

Le lot 055 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 055 A E 82, d'une surface utile de 13,90 mètres carrés, faisant 1,7989/1000es dans les parties communes,

Le lot 056 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale

056 A E 82, d'une surface utile de 14,94 mètres carrés, faisant 1,9335/1000es dans les parties communes,

Le lot 057 : Garage intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 057 A E 82, d'une surface utile de 36,73 mètres carrés, faisant 5,7048/1000es dans les parties communes,

Le lot 058 : Garage intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 058 A E 82, d'une surface utile de 29,39 mètres carrés, faisant 4,5634/1000es dans les parties communes,

Le lot 059 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 059 A E 82, d'une surface utile de 14,47 mètres carrés, faisant 1,8740/1000es dans les parties communes,

Le lot 060 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 060 A E 82, d'une surface utile de 17,15 mètres carrés, faisant 2,2209/1000es dans les parties communes,

Le lot 061 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 061 A E 82, d'une surface utile de 17,31 mètres carrés, faisant 2,2416/1000es dans les parties communes,

Le lot 062 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 062 A E 82, d'une surface utile de 18,69 mètres carrés, faisant 2,4202/1000es dans les parties communes,

Le lot 063 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 063 A E 82, d'une surface utile de 18,69 mètres carrés, faisant 2,4202/1000es dans les parties communes,

Le lot 064 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale

064 A E 82, d'une surface utile de 18,71 mètres carrés, faisant 2,4227/1000es dans les parties communes,

Le lot 065 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 065 A E 82, d'une surface utile de 18,71 mètres carrés, faisant 2,4227/1000es dans les parties communes,

Le lot 066 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 066 A E 82, d'une surface utile de 22,41 mètres carrés, faisant 2,9016/1000es dans les parties communes,

Le lot 067 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 067 A E 82, d'une surface utile de 15,20 mètres carrés, faisant 1,9672/1000es dans les parties communes,

Le lot 068 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 068 A E 82, d'une surface utile de 15,27 mètres carrés, faisant 1,9775/1000es dans les parties communes,

Le lot 069 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 069 A E 82, d'une surface utile de 15,31 mètres carrés, faisant 1,9827/1000es dans les parties communes,

Le lot 070 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 070 A E 82, d'une surface utile de 15,23 mètres carrés, faisant 1,9724/1000es dans les parties communes,

Le lot 071 : Emplacement intérieur au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 071 A E 82, d'une surface utile de 13,50 mètres carrés, faisant 1,7472/1000es dans les parties communes,

Le lot 072 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 072 A B 82,

d'une surface utile de 6,84 mètres carrés, faisant 0,8852/1000e dans les parties communes,

Le lot 073 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 073 A B 82, d'une surface utile de 6,71 mètres carrés, faisant 0,8697/1000e dans les parties communes,

Le lot 074 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 074 A B 82, d'une surface utile de 6,71 mètres carrés, faisant 0,8697/1000e dans les parties communes,

Le lot 075 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 075 A B 82, d'une surface utile de 8,01 mètres carrés, faisant 1,0380/1000e dans les parties communes,

Le lot 076 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 076 A B 82, d'une surface utile de 6,50 mètres carrés, faisant 0,8412/1000e dans les parties communes,

Le lot 077 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 077 A B 82, d'une surface utile de 6,45 mètres carrés, faisant 0,8361/1000e dans les parties communes,

Le lot 078 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 078 A B 82, d'une surface utile de 6,33 mètres carrés, faisant 0,8205/1000e dans les parties communes,

Le lot 079 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 079 A B 82, d'une surface utile de 6,27 mètres carrés, faisant 0,8128/1000e dans les parties communes,

Le lot 080: Local poubelles au premier sous-sol (niveau cadastral: deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale

080 A A 82, d'une surface utile de 19,39 mètres carrés, faisant 2,5108/1000es dans les parties communes,

Le lot 081 : Cave au premier sous-sol (niveau cadastral : deuxième sous-sol), portant la désignation cadastrale 081 A A 82, d'une surface utile de 6,23 mètres carrés, faisant 0,8076/1000e dans les parties communes,

Le lot 082 : Appartement/terrasse au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 082 A A 81, d'une surface utile de 53,89 mètres carrés, faisant 18,6598/1000es dans les parties communes,

Le lot 083 : Studio/terrasse au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 083 A A 81, d'une surface utile de 43,68 mètres carrés, faisant 12,8592/1000es dans les parties communes,

Le lot 084 : Studio/terrasse au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 084 A A 81, d'une surface utile de 44,44 mètres carrés, faisant 13,0352/1000es dans les parties communes,

Le lot 085 : Studio/terrasse au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 085 A A 81, d'une surface utile de 45,96 mètres carrés, faisant 13,2889/1000e dans les parties communes,

Le lot 086 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 086 A A 81, d'une surface utile de 3,53 mètres carrés, faisant 0,4581/1000e dans les parties communes,

Le lot 087 : Studio au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 087 A B 81, d'une surface utile de 19,22 mètres carrés, faisant 4,9749/1000es dans les parties communes,

Le lot 088 : Studio au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 088 A B 81, d'une

surface utile de 19,34 mètres carrés, faisant 5,0060/1000es dans les parties communes,

Le lot 089 : Studio au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 089 A B 81, d'une surface utile de 19,34 mètres carrés, faisant 5,0060/1000es dans les parties communes,

Le lot 090 : Studio au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 090 A B 81, d'une surface utile de 22,42 mètres carrés, faisant 5,8032/1000es dans les parties communes,

Le lot 091 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 091 A B 81, d'une surface utile de 1,98 mètres carrés, faisant 0,2563/1000e dans les parties communes,

Le lot 092 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 092 A B 81, d'une surface utile de 3,78 mètres carrés, faisant 0,4892/1000e dans les parties communes,

Le lot 093 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 093 A B 81, d'une surface utile de 3,68 mètres carrés, faisant 0,4763/1000e dans les parties communes,

Le lot 094 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 094 A B 81, d'une surface utile de 3,68 mètres carrés, faisant 0,4763/1000e dans les parties communes,

Le lot 095 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 095 A B 81, d'une surface utile de 3,99 mètres carrés, faisant 0,5177/1000e dans les parties communes,

Le lot 096 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 096 A B 81, d'une

surface utile de 6,61 mètres carrés, faisant 0,8568/1000e dans les parties communes,

Le lot 097 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 097 A B 81, d'une surface utile de 6,79 mètres carrés, faisant 0,8801/1000e dans les parties communes,

Le lot 098 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 098 A B 81, d'une surface utile de 6,18 mètres carrés, faisant 0,7998/1000e dans les parties communes,

Le lot 099 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 099 A B 81, d'une surface utile de 6,29 mètres carrés, faisant 0,8153/1000e dans les parties communes,

Le lot 100 : Cave au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 100 A B 81, d'une surface utile de 6,30 mètres carrés, faisant 0,8153/1000e dans les parties communes,

Le lot 101 : Commerce-duplex/cour au rez-de-jardin (niveau cadastral : premier sous-sol), portant la désignation cadastrale 101 A B 81, d'une surface utile de 307,10 mètres carrés, faisant 89,8255/1000es dans les parties communes,

Le lot 102 : Appartement/terrasse au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 102 A A 00, d'une surface utile de 58,51 mètres carrés, faisant 17,9558/1000es dans les parties communes,

Le lot 103 : Appartement/terrasse au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 103 A A 00, d'une surface utile de 49,66 mètres carrés, faisant 16,1413/1000es dans les parties communes,

Le lot 104 : Appartement/terrasse au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 104 A A 00, d'une surface utile de

44,35 mètres carrés, faisant 16,5839/1000es dans les parties communes,

Le lot 105 : Appartement/terrasse au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 105 A B 00, d'une surface utile de 49,32 mètres carrés, faisant 18,0826/1000es dans les parties communes,

Le lot 106 : Commerce-duplex au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 106 A B 00, d'une surface utile de 87,88 mètres carrés, faisant 22,7469/1000es dans les parties communes,

Le lot 107 : Studio au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 107 A A 00, d'une surface utile de 29,79 mètres carrés, faisant 7,7109/1000es dans les parties communes,

Le lot 108 : Studio au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 108 A A 00, d'une surface utile de 30,20 mètres carrés, faisant 7,8170/1000es dans les parties communes,

Le lot 109 : Appartement/terrasse au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 105 A A 00, d'une surface utile de 47,04 mètres carrés, faisant 13,7755/1000es dans les parties communes,

Le lot 110 : Studio au rez-de-chaussée, portant la désignation cadastrale 110 A A 00, d'une surface utile de 30,12 mètres carrés, faisant 7,7963/1000es dans les parties communes,

Le lot 111 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 111 A A 01, d'une surface utile de 58,23 mètres carrés, faisant 15,6314/1000es dans les parties communes,

Le lot 112 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 112 A A 01, d'une surface utile de 49,66 mètres carrés, faisant 13,4131/1000es dans les parties communes,

Le lot 113 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 113 A A 01, d'une surface utile de 44,35 mètres carrés, faisant 11,9455/1000es dans les parties communes,

Le lot 114 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 114 A B 01, d'une surface utile de 49,32 mètres carrés, faisant 13,3251/1000es dans les parties communes,

Le lot 115 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 115 A B 01, d'une surface utile de 43,12 mètres carrés, faisant 11,7203/1000es dans les parties communes,

Le lot 116 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 116 A B 01, d'une surface utile de 49,22 mètres carrés, faisant 13,2992/1000es dans les parties communes,

Le lot 117 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 117 A A 01, d'une surface utile de 52,17 mètres carrés, faisant 14,0421/1000es dans les parties communes,

Le lot 118 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 118 A A 01, d'une surface utile de 61,00 mètres carrés, faisant 16,3484/1000es dans les parties communes,

Le lot 119 : Appartement/balcon au premier étage, portant la désignation cadastrale 119 A A 01, d'une surface utile de 76,91 mètres carrés, faisant 20,4665/1000es dans les parties communes,

Le lot 120 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 120 A A 02, d'une surface utile de 58,23 mètres carrés, faisant 15,6314/1000es dans les parties communes,

Le lot 121 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 121 A A 02, d'une surface utile de 49,66 mètres carrés, faisant 13,4131/1000es dans les parties communes,

Le lot 122 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 122 A A 02, d'une surface utile de 44,35 mètres carrés, faisant 11,9455/1000es dans les parties communes,

Le lot 123 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 123 A B 02, d'une surface utile de 49,32 mètres carrés, faisant 13,3251/1000es dans les parties communes,

Le lot 124 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 124 A B 02, d'une surface utile de 43,12 mètres carrés, faisant 11,7203/1000es dans les parties communes,

Le lot 125 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 125 A B O2, d'une surface utile de 49,22 mètres carrés, faisant 13,2992/1000es dans les parties communes,

Le lot 126 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 126 A A O2, d'une surface utile de 52,17 mètres carrés, faisant 14,0421/1000es dans les parties communes,

Le lot 127 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 127 A A O2, d'une surface utile de 61,00 mètres carrés, faisant 16,3484/1000es dans les parties communes,

Le lot 128 : Appartement/balcon au deuxième étage, portant la désignation cadastrale 128 A A O2, d'une surface utile de 76,91 mètres carrés, faisant 20,4665/1000es dans les parties communes,

Le lot 129 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 129 A A O3, d'une surface utile de 58,23 mètres carrés, faisant 15,6314/1000es dans les parties communes,

Le lot 130 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 130 A A O3, d'une surface utile de 49,70 mètres carrés, faisant 13,4235/1000es dans les parties communes,

Le lot 131 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 131 A A O3, d'une surface utile de 44,35 mètres carrés, faisant 11,9455/1000es dans les parties communes,

Le lot 132 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 132 A B O3, d'une surface utile de 49,32 mètres carrés, faisant 13,3251/1000es dans les parties communes,

Le lot 133 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 133 A B O3, d'une surface utile de 43,12 mètres carrés, faisant 11,7203/1000es dans les parties communes,

Le lot 134 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 134 A A O3, d'une surface utile de 49,26 mètres carrés, faisant 13,3096/1000es dans les parties communes,

Le lot 135 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 135 A A O3, d'une surface utile de 52,21 mètres carrés, faisant 14,0525/1000es dans les parties communes,

Le lot 136 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 136 A A 03, d'une surface utile de 61,06 mètres carrés, faisant 16,3639/1000es dans les parties communes,

Le lot 137 : Appartement/balcon au troisième étage, portant la désignation cadastrale 137 A A 03, d'une surface utile de 76,91 mètres carrés, faisant 20,4665/1000es dans les parties communes,

Le lot 138 : Appartement-duplex/balcons au quatrième étage, portant la désignation cadastrale 138 A A 04, d'une surface utile de 157,75 mètres carrés, faisant 42,5870/1000es dans les parties communes,

Le lot 139 : Appartement-duplex/balcons au quatrième étage, portant la désignation cadastrale 139 A A 04, d'une surface utile de 111,42 mètres carrés, faisant 30,2481/1000es dans les parties communes,

Le lot 140 : Appartement-duplex/balcons au quatrième étage, portant la désignation cadastrale 140 A B 04, d'une surface utile de 142,25 mètres carrés, faisant 37,9357/1000es dans les parties communes,

Le lot 141 : Appartement-duplex au cinquième étage, portant la désignation cadastrale 141 A G 05, d'une surface utile de 102,24 mètres carrés, faisant 16,1232/1000es dans les parties communes,

Le lot 142 : Appartement-duplex au cinquième étage, portant la désignation cadastrale 142 A H 05, d'une surface utile de 51,81 mètres carrés, faisant 8,6634/1000es dans les parties communes,

Le lot 143 : Appartement-duplex au cinquième étage, portant la désignation cadastrale 143 A I 05, d'une surface utile de 61,09 mètres carrés, faisant 9,4969/1000es dans les parties communes,

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS**TABLEAU DES MILLIEMES**

<u>Numéro</u>	<u>Nature du lot</u>	<u>Quote part</u>
001	Emplacement intérieur	2,4020/1.000
002	Emplacement intérieur	2,3270/1.000
003	Emplacement intérieur	2,3296/1.000
004	Emplacement intérieur	2,0423/1.000
005	Emplacement intérieur	2,0423/1.000
006	Emplacement intérieur	2,4150/1.000
007	Emplacement intérieur	2,4072/1.000
008	Emplacement intérieur	2,4538/1.000
009	Garage intérieur	11,7695/1.000
010	Emplacement intérieur	1,7472/1.000
011	Emplacement intérieur	1,7472/1.000
012	Emplacement intérieur	1,9853/1.000
013	Emplacement intérieur	1,8404/1.000
014	Emplacement intérieur	1,6177/1.000
015	Emplacement intérieur	1,7213/1.000
016	Emplacement intérieur	1,8688/1.000
017	Emplacement intérieur	2,1121/1.000
018	Garage intérieur	11,9144/1.000
019	Emplacement intérieur	2,0371/1.000
020	Emplacement intérieur	1,9931/1.000
021	Garage intérieur	5,7566/1.000
022	Garage intérieur	4,5841/1.000
023	Cave	0,8076/1.000
024	Cave	1,7316/1.000
025	Cave	1,2864/1.000
026	Cave	1,3227/1.000
027	Cave	1,3227/1.000
028	Cave	1,2994/1.000
029	Cave	1,1441/1.000

PROJET_v1

030	Cave	2,2441/1.000
031	Cave	1,0354/1.000
032	Cave	0,6937/1.000
033	Cave	0,9603/1.000
034	Cave	0,8076/1.000
035	Cave	0,5203/1.000
036	Cave	0,5306/1.000
037	Cave	0,5073/1.000
038	Cave	0,9137/1.000
039	Cave	1,0897/1.000
040	Cave	0,8024/1.000
041	Cave	0,8024/1.000
042	Cave	0,8024/1.000
043	Cave	0,7636/1.000
044	Cave	0,7299/1.000
045	Cave	0,6549/1.000
046	Cave	1,3020/1.000
047	Cave	0,5565/1.000
048	Cave	0,5953/1.000
049	Cave	0,5798/1.000
050	Cave	1,4883/1.000
051	Emplacement intérieur	2,3296/1.000
052	Emplacement intérieur	2,3865/1.000
053	Emplacement intérieur	2,3425/1.000
054	Emplacement intérieur	2,0837/1.000
055	Emplacement intérieur	1,7989/1.000
056	Emplacement intérieur	1,9335/1.000
057	Garage intérieur	5,7048/1.000
058	Garage intérieur	4,5634/1.000
059	Emplacement intérieur	1,8740/1.000
060	Emplacement intérieur	2,2209/1.000
061	Emplacement intérieur	2,2416/1.000
062	Emplacement intérieur	2,4202/1.000

PROJET_v1

063	Emplacement intérieur	2,4202/1.000
064	Emplacement intérieur	2,4227/1.000
065	Emplacement intérieur	2,4227/1.000
066	Emplacement intérieur	2,9016/1.000
067	Emplacement intérieur	1,9672/1.000
068	Emplacement intérieur	1,9775/1.000
069	Emplacement intérieur	1,9827/1.000
070	Emplacement intérieur	1,9724/1.000
071	Emplacement intérieur	1,7472/1.000
072	Cave	0,8852/1.000
073	Cave	0,8697/1.000
074	Cave	0,8697/1.000
075	Cave	1,0380/1.000
076	Cave	0,8412/1.000
077	Cave	0,8361/1.000
078	Cave	0,8205/1.000
079	Cave	0,8128/1.000
080	Local poubelles	2,5108/1.000
081	Cave	0,8076/1.000
082	Appartement/terrasse	18,6598/1.000
083	Studio/terrasse	12,8592/1.000
084	Studio/terrasse	13,0352/1.000
085	Studio/terrasse	13,2889/1.000
086	Cave	0,4581/1.000
087	Studio	4,9749/1.000
088	Studio	5,0060/1.000
089	Studio	5,0060/1.000
090	Studio	5,8032/1.000
091	Cave	0,2563/1.000
092	Cave	0,4892/1.000
093	Cave	0,4763/1.000
094	Cave	0,4763/1.000
095	Cave	0,5177/1.000

PROJET_v1

096	Cave	0,8568/1.000
097	Cave	0,8801/1.000
098	Cave	0,7998/1.000
099	Cave	0,8153/1.000
100	Cave	0,8153/1.000
101	Commerce-duplex/cour	89,8255/1.000
102	Appartement/terrasse	17,9558/1.000
103	Appartement/terrasse	16,1413/1.000
104	Appartement/terrasse	16,5839/1.000
105	Appartement/terrasse	18,0826/1.000
106	Commerce-duplex	22,7469/1.000
107	Studio	7,7109/1.000
108	Studio	7,8170/1.000
109	Appartement/terrasse	13,7755/1.000
110	Studio	7,7963/1.000
111	Appartement/balcon	15,6314/1.000
112	Appartement/balcon	13,4131/1.000
113	Appartement/balcon	11,9455/1.000
114	Appartement/balcon	13,3251/1.000
115	Appartement/balcon	11,7203/1.000
116	Appartement/balcon	13,2992/1.000
117	Appartement/balcon	14,0421/1.000
118	Appartement/balcon	16,3484/1.000
119	Appartement/balcon	20,4665/1.000
120	Appartement/balcon	15,6314/1.000
121	Appartement/balcon	13,4131/1.000
122	Appartement/balcon	11,9455/1.000
123	Appartement/balcon	13,3251/1.000
124	Appartement/balcon	11,7203/1.000
125	Appartement/balcon	13,2992/1.000
126	Appartement/balcon	14,0421/1.000
127	Appartement/balcon	16,3484/1.000
128	Appartement/balcon	20,4665/1.000

PROJET_v1

129	Appartement/balcon	15,6314/1.000
130	Appartement/balcon	13,4235/1.000
131	Appartement/balcon	11,9455/1.000
132	Appartement/balcon	13,3251/1.000
133	Appartement/balcon	11,7203/1.000
134	Appartement/balcon	13,3096/1.000
135	Appartement/balcon	14,0525/1.000
136	Appartement/balcon	16,3639/1.000
137	Appartement/balcon	20,4665/1.000
138	Appartement-duplex/balcons	42,5870/1.000
139	Appartement-duplex/balcons	30,2481/1.000
140	Appartement-duplex/balcons	37,9357/1.000
141	Appartement-duplex	16,1232/1.000
142	Appartement-duplex	8,6634/1.000
143	Appartement-duplex	9,4969/1.000
TOTAL :		1.000,0000/1.000

ACTE DE BASE

Le présent acte et les documents prémentionnés, qui y demeurent annexés, forment ensemble l'**ACTE DE BASE** de l'immeuble en copropriété sis à L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur. Le présent acte et ses annexes se complètent et forment un tout ; ils doivent se lire et s'interpréter les uns en fonction des autres.

Election de domicile

Pour l'application du présent acte de base avec règlement de copropriété les parties font élection de domicile dans l'immeuble concerné à L-1258 Luxembourg, 14A, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte.

Fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg

Et lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la société comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

BALTISSE
Capital in search of excellence

F **FABECKARCHITECTES**

WWW.BELR.LU

14A Rue Jean-Pierre Brasseur 1258 Luxembourg